



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sectorielle annuelle (ESA)

*Service producteur* : Institut national de la statistique et des études économiques - Insee

**Opportunité** : avis favorable émis le 30 mai 2013, par la Commission Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 9 octobre 2013 (Commission Entreprises).

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu de 2009 à 2013 (années de constat 2008 à 2012) et qui faisait elle-même suite essentiellement aux anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises).

L'enquête en elle-même reste inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage.

Au niveau du champ, le secteur des arts du spectacle vivant a été introduit en 2010 et est désormais suivi chaque année.

L'ESA répond à plusieurs objectifs, repérer :

- Les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche,
- Les restructurations juridiques,
- Compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement,
- Décrire les principales caractéristiques du secteur.

Tous les objectifs cités sont repris des anciens objectifs des EAE.

La principale innovation, par rapport au dispositif mis en place au départ, est la collecte au travers de l'enquête des éléments permettant de reconstituer des comptes consolidés pour les entreprises profilées<sup>1</sup> (correspondant au concept d'entreprises tel qu'il figure dans la LME et le décret 1354/2008), puisque ceux-ci ne sont pas disponibles directement auprès de l'administration fiscale. Il peut s'agir, en fonction des accords qui ont été passés avec les représentants desdites entreprises, soit des comptes eux-mêmes en norme directement comparables à celle du plan comptable général, soit des « intercos » qui permettent de les reconstituer à partir des comptes sociaux des unités légales constituantes (méthode dite bottom up), soit de variables issues des comptes consolidés de l'entreprise profilée selon les normes IFRS (méthode dite top down).

Il s'est agi jusqu'en 2012 (année de constat 2011) d'une enquête exclusivement postale. En 2013, suite au sous-projet « Quesaco » du projet de refonte de la collecte par Internet des enquêtes entreprises à l'Insee (Coltrane), la possibilité a été donnée aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « Pdf remplissable » (mais au format

<sup>1</sup> A l'heure actuelle, seules des entreprises profilées définies au sein des grands groupes (parmi les 100 plus grands groupes) sont prises en compte.

« libre office » pour cette première année 2013<sup>2</sup>). Les répondants doivent alors charger le questionnaire depuis le site dit de dépôt retrait de l'Insee puis le redéposer une fois rempli sur le site.

Cette possibilité de réponse sur Internet sera maintenue dans l'avenir et l'ESA servira d'enquête pilote dans le cadre du projet Coltrane pour le développement d'un questionnaire Web cette fois-ci.

Le champ de l'enquête comprend les secteurs économiques marchands du commerce, des services (dont la seule division 66 au sein de la section K des activités financières), des industries agro-alimentaires, des transports, de la construction et le secteur des exploitations forestières et des scieries (secteur 02.20Z<sup>3</sup>). S'y rajoute l'industrie pour la partie collecte des éléments comptables relatifs aux entreprises profilées. Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête. Le tout fait 346 sous-classes de la NAF hors industrie et 590 avec l'ensemble de l'industrie. Par rapport au champ des EAE, on notera en particulier l'extension de l'ESA aux secteurs des arts du spectacle vivant (90.01Z, 90.02Z et 90.04Z) à la demande du ministère de la culture à compter de l'ESA 2010.

~~~~~

**Le Comité du label de la statistique publique attribue à l'enquête sectorielle annuelle le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose l'octroi du caractère obligatoire. Ce label ne couvre que l'enquête ESA et la première phase d'extension de collecte d'information auprès des entreprises profilées présentées ce jour.**

L'introduction dans l'enquête ESA des autres cibles de profilage concernant les groupes de petite taille et de taille intermédiaire et de la collecte par internet devra être présentée au Comité du label de la statistique publique quand ces projets seront aboutis.

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le service est invité à publier des documents méthodologiques accessibles à l'ensemble des publics statisticiens, compte tenu des méthodes originales et intéressantes qui ont été mises en œuvre. Un document « grand public » est également utile, du fait du caractère stratégique de l'opération. Le Comité suggère de rédiger aussi, éventuellement, un document interne retraçant l'historique des démarches, des difficultés rencontrées etc... ;
- ❖ Le Comité encourage le service à poursuivre les travaux de bilan et d'expertise en vue de stabiliser la production et la publication de données chiffrées dans les Dom, dans la limite des contraintes diverses (de qualité, de moyens ... ) ;
- ❖ Le Comité prend note du projet de collecte par internet qui devrait utiliser le dispositif de collecte transversale des enquêtes « Coltrane » et intégrer ses protocoles de sécurisation, ce qui fera l'objet d'une présentation ultérieure au Comité du label ;
- ❖ Le Comité demande au service de passer au Comité du secret pour qu'un prestataire extérieur puisse être autorisé à assurer le routage des documents d'enquête ;
- ❖ Le Comité demande au service d'apporter les corrections nécessaires sur le bilan qualité concernant les taux de non-réponses ;

---

<sup>2</sup> Il n'a pas été possible en 2013 d'adopter le format Adobe (beaucoup trop cher) ; du coup, la très faible disponibilité du format libre office a réduit énormément le taux de réponse par Internet (aux alentours de 5%) ; Adobe ayant modifié sa politique tarifaire entre temps, un véritable format Adobe devrait être proposé à compter de 2014.

<sup>3</sup> Ce secteur fait théoriquement partie de l'agriculture que ne couvre pas l'ESA. Mais en raison de la grande proximité de ces entreprises avec des entreprises industrielles, ce secteur était traditionnellement suivi dans le cadre des EAE. Cette particularité a été maintenue.

- ❖ Le Comité du label soutient et encourage l'opération sur le profilage des entreprises. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'obligation de réponse et, notamment, la définition des unités auxquelles elle s'applique ainsi que les rétroactions de celle-ci sur les lettres-avis et les lettres de mise en demeure, le Comité conseille au service de prendre attache rapidement auprès de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses ;
- ❖ Le Comité demande au service de prendre en compte les remarques du pré-label sur les lettres-avis. Il souhaite également que la signature des lettres fasse apparaître « La Directrice des statistiques d'entreprises », s'agissant d'une opération phare, qui nécessite d'asseoir la plus grande crédibilité auprès des entreprises ;

La version définitive des lettres-avis devra être adressée au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

**Le Comité demande que les documents suivants lui soient adressés :**

- les lettres-avis finalisées

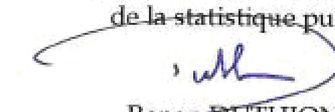
et, en fonction de leur avancement et de leur disponibilité :

- les documents méthodologiques sur le processus d'enquête
- un bilan sur l'expertise de l'enquête dans les Dom

*Étant donné l'importance des statistiques résultant de cette collecte, en particulier pour l'alimentation de la comptabilité nationale ou pour la réponse au règlement européen SBS, le service demande le caractère obligatoire pour l'ensemble de ces collectes.*

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2014 à 2018**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique  
  
Renan DUTHION